

Réconcilions la performance et le bien-être au travail

### Des contrats oui mais un climat social dégradé !

La mise en œuvre de la nouvelle classification a pu mener à ce que des salariés aient des fiches emplois très éloignées de la réalité de l'emploi tenu, diminuant leur niveau d'initiative et de responsabilité, l'étendue de leurs missions et omettant des tâches annexes de niveau non négligeable.

De même, le nouveau système qui classe des emplois et non des personnes, peut entraîner des situations où des salariés ayant évolué dans les anciennes grilles du fait de leur qualités personnelles (ancienneté, expérience, etc) peuvent aujourd'hui se trouver positionnés dans des emplois de niveau moindre, ne prenant par définition pas en compte ces qualités personnelles.

L'application de ce nouveau système peut donc générer des sentiments profonds de dévalorisation professionnelle pouvant lui-même engendrer une remise en cause personnelle des salariés sur leur valeur et affecter leur santé psychique. En tout état de cause, ce déclassement peut être un facteur important de démotivation.

Des personnes sont en souffrance depuis leur nouveau classement. Et ce n'est pas les premières décisions de la commission de recours qui viendront les rassurer tant la messe est souvent dite par avance.

Le climat général est d'autant plus dégradé que l'on voit ou l'on entend ici ou là que les Directions ont des objectifs de réduction d'effectifs, que les départs volontaires (ou non) se multiplient, que l'absentéisme croît, que des démissions silencieuses sont observées, que la pression et la charge ne diminuent pas (*particulièrement pour les équipes SMC et DVM*) et que le dialogue social au niveau central perd en qualité.

La **CFE-CGC** sera vigilante sur toutes ces situations et ne manquera pas, si les conditions sont réunies, de déclencher un droit d'alerte au titre de l'article L. 2312-59 du Code du travail.

Entreprise, ta richesse c'est moi!



Pourquoi gérer par le stress ?

CFE - CGC, NOTRE ADN, VOUS DÉFENDRE



### LE TRAVAIL EN QUESTION

Comprendre les congés payés, quand et comment on en acquiert, puisque de nouvelles dispositions sont à prendre en compte.

[La réponse en vidéo](#)

### QVCT\*

A l'approche des beaux jours, la **CFE-CGC** vous rappelle que suite à une de ses demandes, la Direction a mis à disposition des collaborateurs de FINLAY des tables de pique nique derrière le bâtiment - côté rue Viala. L'occasion de déjeuner en extérieur en prenant un bain de soleil.

\*\*\*\*\*

### QVCT (bis)

Comme demandé par la **CFE-CGC**, les activités autour du potager à Bagneux réalisables en intérieur sont désormais dupliquées sur Paris (*confection de semis, de mélanges de plantes pour infusion ....*)

\*Qualité de vie et conditions de travail

### Le guide du mois « Les aidants familiaux »



Ce mois-ci, la **CFE-CGC** vous propose un guide relatif aux aidants familiaux. En 2022, la France compterait **environ quinze millions d'aidants familiaux**, soit un Français sur cinq. Ils soutiennent au quotidien l'un de leur proche devenu dépendant en raison de son âge, d'un handicap ou d'une maladie. Vous souhaitez vous procurer ce guide ? Rien de plus simple.

**Passez nous voir ou demander nous un exemplaire.** Nous nous ferons un plaisir de venir vous le remettre.

Les élu(e)s **CFE-CGC** du CSE ont été précurseurs en proposant ce type d'aide via le prestataire Domiserve (plus d'info sur [www.cse-navalgroup-rp.com](http://www.cse-navalgroup-rp.com))

Bonne lecture !

Notre ADN, vous représenter, vous informer, vous défendre !

Franchissez le pas, ne restez pas isolé(e) :  
Adhérez à la CFE-CGC

Vous serez accueilli(e)s dans nos locaux



*D'adhère !*

Cliquez ici